

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 06 Février 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine Guyot, 1ère Vice-Présidente.

Date convocation : 06 Décembre 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** GRZESKOWIAK Ingrid, JAILLOT Annick (pouvoir à Guyot J.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, ROY Barbara (pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François (pouvoir à MARTIN M.), THEVENET Pascal (pouvoir à Leroy A.) **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, COLAS David, HOURCABIE Guy,

Secrétaire de séance : LOUHET Damien En exercice : 44. Présents : 30. Votants : 35

9. Tourisme : Autorisation de signature pour la convention de domanialité de la Base de Loisirs « Stade Nautique »

Par délibération du 12 décembre 2023, le Conseil Communautaire a décidé de mettre l'exploitation de la Base de loisirs « Stade Nautique », sise Allée Marcel Merle sur la commune de Decize en gestion privée.

Pour cela, un appel à concurrence a été lancé mi-janvier. Le futur gestionnaire bénéficiera d'une convention de domanialité consentie pour 3 ans, renouvelable deux fois.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à finaliser les négociations avec le candidat retenu ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention, et toutes les pièces se rapportant au dossier et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

Fait à Decize, le 06 Février 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 08/02/2024
Et de la publication le 08/02/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY